



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Enfin une pleine et entière application du compte de prévention de pénibilité

### La CFDT Construction et Bois en colloque le 2 février sur le sujet

Ce sont déjà 560 000 comptes de prévention de pénibilité (C3P) qui ont été ouverts en 2015. Dans le secteur du BTP, les salariés attendent depuis de nombreuses années la prévention et la reconnaissance de la pénibilité. Au 31 janvier les entreprises doivent faire les déclarations des expositions aux travaux pénibles selon 10 critères.

Afin d'armer ses équipes syndicales sur le sujet, la CFDT Construction et Bois organise le 2 février 2017 à Paris un colloque sur le thème de la pénibilité (cf ordre du jour en pièce jointe).

**Colloque pénibilité FNCB**  
**De 9h à 16h**

**UNION REGIONALE CFDT IDF**  
**78 rue de Crimée**  
**75019 PARIS**  
**Salle HI**

Pour la CFDT, la loi est certes nouvelle mais applicable quand on en a la volonté. A cet égard, les chefs d'entreprise qui continuent de se plaindre d'être seuls face à la pseudo-complexité du compte pénibilité n'ont à s'en prendre qu'à leurs représentants. Par pure idéologie, la grande majorité des organisations professionnelles n'a jamais accepté de discuter du C3P au niveau des branches.

La loi permet en effet depuis 2014 de créer des référentiels « pénibilité » pour permettre à toutes les entreprises une mesure standardisée de l'exposition à chacun des 10 facteurs de pénibilité en fonction des métiers, postes de travail ou situations de travail pour une branche professionnelle donnée.

Malgré les demandes de la CFDT Construction et Bois de négocier ces référentiels aux 29 branches qu'elle couvre, une seule, le négoce de matériaux de construction, a souhaité y répondre. Les autres ont préféré laisser les entreprises seules face leur obligation, le BTP se faisant même le chef de file de l'opposition au C3P.

La CFDT Construction et Bois le regrette. Pour autant, elle va, dans les entreprises et avec ses moyens, participer à la mise en œuvre de la loi.

**Fédération nationale  
des salariés de la  
construction et du bois  
CFDT**

47/49 avenue Simon  
Bolivar  
75950 Paris cedex 19  
Tel : 01 56 41 55 60  
Fax : 01 56 41 55 61

mail: [fncb@cfdt.fr](mailto:fncb@cfdt.fr)  
[www.cfdt-construction-bois.fr](http://www.cfdt-construction-bois.fr)

-----  
**Contacts FNCB-CFDT :**

Jean-Marc Candille : 06-76-98-65-24

Pierre-Gaël Loréal : 06-07-13-34-84